

Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 01 mai 2018

Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 05/2018
3^e étape de rénovation du Centre sportif de la Promenade : travaux intérieurs

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 53 alinéa 4 lettre h du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances vous fait part de son avis sur les implications financières liées au préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 21 février 2018.

Pour l'étude de ce préavis, la Commission des finances s'est réunie à 2 reprises. Elle a également déposé une liste de questions auprès de la Municipalité, auxquelles il a été répondu. Nous remercions d'ailleurs la Municipalité pour sa collaboration.

Les éléments techniques de la rénovation ont été analysés en détails par la Commission ad hoc, de sorte que le préavis de la Commission des finances ne se penchera que sur les aspects financiers liés à cet objet.

Le Centre sportif de la Promenade (CSP) a été construit en 1973 et, le 30 avril 1975, le coût final du Groupe scolaire de la Promenade a été arrêté à CHF 8'606'506.—. Le centre sportif en lui-même a coûté CHF 3'211'851.—, sans l'équipement et le mobilier. A ce jour, le bâtiment est assuré auprès de l'ECA pour un montant de CHF 8'185'000.—. Le bâtiment en question est composé d'une piscine intérieure, de deux salles multisport, d'une salle de rythmique polyvalente ainsi que de vestiaires. La rénovation du centre sportif a commencé en 2015. La troisième étape de rénovation planifiée sur 3 ans permettra une remise à niveau technique, énergétique et une mise en conformité ECA et BPA du bâtiment. Pour cette troisième étape de rénovation, la Municipalité requiert un investissement total de CHF 2'600'000.—.

Analyse

La Commission des finances constate que la 3^e étape des travaux prévus depuis 2015, se justifie afin de pouvoir terminer la rénovation intégrale du bâtiment. Cela est d'autant plus vrai que l'état de l'immeuble, comme cela ressort notamment des photographies fournies, est particulièrement inquiétant.

La Commission des finances s'est posée la question de savoir à quoi correspondent les CHF 900'000.— prévus pour l'investissement en 2021 concernant les chaudières. Il a été répondu qu'il s'agit d'une première estimation sur les travaux futurs qui devraient être réalisés en 2021 pour remplacer le système de chauffage, qui arrive en fin de vie.

D'un point de vue purement financier, la Commission des finances constate que :

- l'investissement avait été prévu dans le plan d'investissement de la législature en cours ;
- le recours à un emprunt de CHF 2'600'000.— reste dans le cadre du plafond d'endettement ;
- les charges et intérêts d'amortissement de ce projet sont, dans la situation actuelle, supportables pour les finances de la Commune.

Conclusion

Par conséquent, au vu de ce qui précède, la Commission des finances émet un avis favorable, à l'unanimité de ses membres, pour un financement de CHF 2'600'000.— et vous propose d'accepter les conclusions municipales telles que présentées.

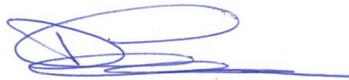
Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La Commission des finances :

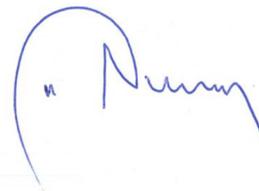
Christian Gauthier - Président



David Seem



Francis Collaud



Sylvain Quillet



Sébastien Pedroli rapporteur

